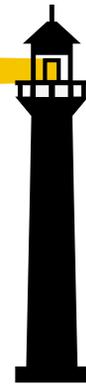


LE



BULLETIN

DES AMIS DES PHARES

Numéro 19

Automne 2014



Page couverture : Le phare de l'île Bicquette

Allumé en 1844, le phare de l'île Bicquette célèbre cette année ses 170 ans. Un permis du Service Canadien de la Faune est nécessaire avant de se faire brasser dans un zodiac sur un trajet d'une douzaine de kilomètres pour pouvoir photographier ce phare. Photo de Patrick Matte.

La 14^e Assemblée générale des Gestionnaires de phares

(Par : Jean Cloutier)

C'est à Saint-Jean-Port-Joli qu'a eu lieu le 29 septembre dernier, la 14^e assemblée générale des Gestionnaires de Phares de l'Estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Les membres se sont rejoints au centre Go (George Ouelette) où était exposée depuis le 13 août, une présentation de très grande qualité à propos des phares québécois rassemblant les photos de Patrick Matte et les maquettes de notre collection. La rencontre officielle s'est par la suite tenue au parc des Trois-Bérets, où la salle « La Vigie » avait été aménagée pour notre événement.



Assemblée générale à Saint-Jean-Port-Joli, (Photo : P. Matte)

Les inquiétudes, le questionnement et les plans d'action à venir en relation avec la fin de la loi S-215 ont été au cœur des discussions de cette rencontre annuelle. La « Loi

sur la protection des phares patrimoniaux » (LPPP) se terminera le 29 mai 2015 et il y a encore beaucoup d'éléments à finaliser pour aboutir à la cession de quelques phares au Québec. La rencontre s'est terminée avec les élections aux postes de président, vice-président et trésorier. Les trois membres occupant déjà ces postes ont été réélus pour un mandat de deux ans. Quelques points restaient en suspens, alors nous avons terminé notre plus longue assemblée générale à ce jour, car le souper préparé par « La coureuse des grèves » nous attendait déjà depuis quelque temps. Pendant que les 21 membres représentant 12 phares laurentiens mangeaient et échangeaient sur divers sujets, un PowerPoint des meilleures photos de Patrick Matte défilait sur l'écran. À l'heure du digestif, c'est le documentaire *Le Chant du Phare* du réalisateur Julien Cadieux qui a été présenté aux membres présents. Que des félicitations et de bons commentaires pour ce film exceptionnel qui devrait être diffusé bientôt ! Maintenant que cette réunion est derrière nous, le conseil d'administration doit se relever les manches pour s'attaquer à plusieurs dossiers et actions avant la fin de la loi S-215.

Votre conseil d'administration est composé de :

Président :	Peter Noreau	Phare du Cap au Saumon
Vice-président :	Jean Cloutier	Phare de l'Île Verte
Trésorière :	Arlette Fortin	Phare de Cap Madeleine
Secrétaire :	Lise Cyr	Ex-Parcs Canada
Administratrice :	June Smith	Phare de Métis

Pourquoi j'ai nettement l'impression de me faire avoir...

(Par : Jean Cloutier)

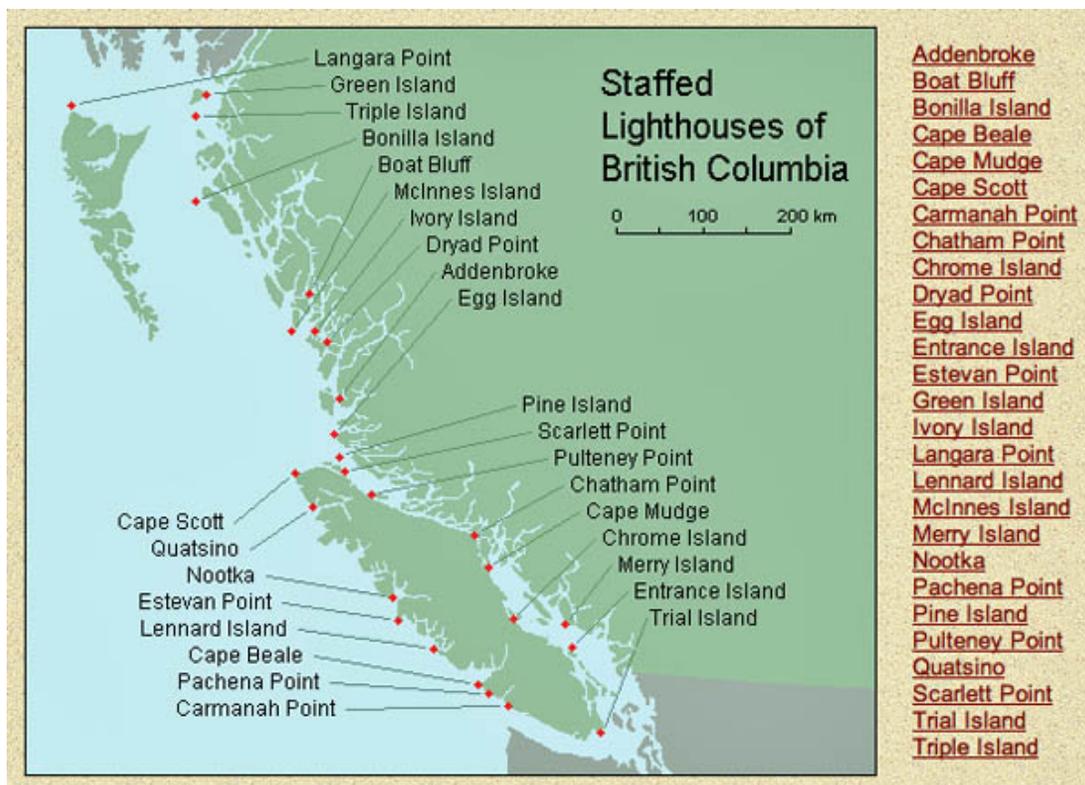
Au printemps 2015, les Canadiens connaîtront l'aboutissement de la loi S-215 avec la cession de plusieurs phares par le gouvernement fédéral. Mais l'aboutissement de ces cessions est une longue histoire...

Il y a très longtemps, dans une province appelée le Québec, les stations de phares ont été reliées au réseau électrique et aussitôt les systèmes lumineux ont été modifiés pour s'activer automatiquement et les signaux sonores de brume ont également bénéficié des avancées technologiques pour devenir autonomes. Il n'y avait plus aucune raison de garder un gardien sur le site. Les années 1970 ont marqué la disparition progressive des gardiens de phare sur le Saint-Laurent. Les derniers phares avec gardien sur le fleuve ont été le pilier du Haut-Fond Prince et le phare de l'Île Rouge en 1988. Il y a donc plus de 26 ans que le Québec a vu disparaître ces hommes de métier !

L'automatisation des phares ayant été démontrée fiable et le fait que la technologie n'a toujours aucune incidence sur les accidents, incidents ou pertes de vie, nous serions portés à croire que les phares du reste du pays sont aujourd'hui tous automatisés. Il n'en est rien ! Au cours des années 1990, Pêches & Océans Canada a voulu automatiser les autres phares du pays, mais a été confronté à l'opposition publique menée par divers associations et regroupements locaux. Lorsque la Garde côtière a

entrepris l'automatisation systématique de ses stations de phare en 1970, on dénombrait 264 stations avec gardien au Canada. Il en reste 50 aujourd'hui. Ces phares sont tous situés dans deux provinces soit : la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

En 2009, juste avant l'introduction de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux (Loi S-215), Pêches & Océans Canada a tenté une fois de plus de congédier les derniers gardiens de phare de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. Je n'ai pas écrit : « essayer d'automatiser les phares... », car sur les 50 phares de ces deux provinces ayant encore des gardiens de phare, 32 sont déjà automatisés. Cela signifie que même sans gardien, les feux de ces phares sont toujours opérationnels. Les pressions populaires et le manque de volonté politique ont rendu le retrait de ce personnel impossible dans ces deux provinces.



Les phares avec gardiens en Colombie-Britannique

Je m'implique depuis 1998 sur la station de phare de l'Île Verte, premier phare du Saint-Laurent et lieu historique national reconnu. J'y ai fait des centaines d'heures de bénévolat, j'ai souvent hypothéqué mes vacances et mes congés en famille pour m'occuper de ce phare. Je ne suis pas le seul dans cette situation, puisque je fais partie d'un groupe d'individus qui cumulent annuellement des centaines d'heures de bénévolat dans le même but : sauver et entretenir les sites de phares patrimoniaux du Québec. Je fais mon bénévolat au phare de l'Île Verte, mais il existe aussi deux autres îles

Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador pour diverses raisons, aussi discutables soient-elles, même si je ne vois aucun motif valable de garder ces employés sur une station déjà automatisée. Toutefois, je demande que le gouvernement fédéral instaure une équité et une justice entre les provinces. Pourquoi nous, résidents du Québec et des autres provinces, devrions-nous voir une partie des taxes et des impôts que nous versons au gouvernement fédéral servir à payer les salaires des gardiens sur les 50 stations de phares des deux provinces mentionnées précédemment alors que les gardiens ont été retirés dans nos provinces ? De plus, le gouvernement assume les coûts d'entretien, de matériaux, de transport, de chauffage et autres dépenses de nature diverse pour ces mêmes stations de phares alors que nous, bénévoles, payons depuis des années les mêmes frais inhérents à l'entretien de nos propres phares, bien que ceux-ci appartiennent encore au gouvernement. Le gouvernement veut maintenant nous céder ces phares par l'entremise de la loi S-215 sans corriger ces iniquités.

Au chapitre des dépenses, voici les montants investis en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003, toujours selon le rapport précité :

En décembre 1998, le Conseil du Trésor a approuvé un budget de 47,6 millions de dollars en fonds d'exploitation et de 24,5 millions de dollars en fonds d'immobilisations sur cinq ans pour continuer à pourvoir en personnel les phares dans la région du Pacifique et celle de Terre-Neuve-et-Labrador. Des fonds d'exploitation supplémentaires de 12,9 millions de dollars par an ont aussi été approuvés pour les années suivant 2002-2003. (1)

Je tire de ces quelques lignes les conclusions suivantes. Le gouvernement aura versé en cinq ans la somme de 72,1 M\$ (47,6 M\$ + 24,5 M\$), soit 14,42 M\$ annuellement. À cette somme ont été ajoutés en 2002 : 12,9 M\$ et en 2003, un autre 12,9 M\$, ce qui représente une somme globale de 97,9 M\$ versés pour l'entretien de ces cinquante phares controversés. Pendant ce temps, ici au Québec, nous, gestionnaires de corporations de phares, avons financé les matériaux nécessaires à leur entretien et avons accompli bénévolement, sans aucune aide extérieure, les centaines d'heures de travaux requis. Les sommes globales versées par le gouvernement canadien représentent une moyenne de 19,58 M\$ par année, soit un montant de 391 000 \$ par phare. Ces chiffres étaient valides en 2003, il y a donc plus de 11 ans ! On peut s'attendre à ce que les frais d'exploitation, les salaires, les coûts associés à l'entretien, au carburant pour les génératrices, les vols hélicoptères et les déplacements des bateaux aient beaucoup augmenté depuis, ne serait-ce qu'en tenant compte d'une inflation moyenne de 2 % par année ! Depuis l'automatisation des phares du Saint-Laurent en 1988, les montants récupérés par cette automatisation n'ont pas été réinvestis dans nos stations de phares. Ce sont 25 années multipliées par plusieurs millions de dollars annuellement, que le gouvernement fédéral continuait d'injecter à nos dépens en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Encore aujourd'hui, des montants faramineux sont acheminés vers ces deux provinces pour assumer les dépenses relatives à des stations de phares dont plus de la moitié sont pourtant déjà automatisés. Pendant ce temps, le phare de Cap-des-Rosiers, monument historique national se détériore rapidement et je suis en pleins pourparlers

avec les intervenants de Pêches & Océans Canada concernant la cession du phare de l'Île Verte. Un autre lieu historique national dont nous avons célébré le 200^e anniversaire



en 2009 et qui a été fortement négligé par son propriétaire, le gouvernement fédéral. N'est-il pas aberrant qu'il faille presque supplier ce dernier pour obtenir un peu d'argent afin de couvrir partiellement les frais des travaux de remise aux normes causés par des années sans entretien du fédéral? Les montants finalement offerts ne couvrent qu'une partie des travaux à exécuter, alors que des millions sont toujours injectés sur les phares aux deux extrémités du pays. Vous comprendrez sans peine que j'ai nettement l'impression de me faire avoir... (*)

Restauration du bâtiment du criard de brume à l'Île Verte par les bénévoles : Jean Cloutier et son père Jean-Guy. (Photo : Marion Fontaine , 2004)

(*) : Cet article a été écrit à partir de différentes parties d'une lettre que notre Corporation a expédiée à l'honorable Gail Shea, ministre de Pêches et Océans Canada, à l'honorable Patricia Carney, sénatrice et membre du comité consultatif *Heritage Lighthouse Protection Act*, à M. Marc Grégoire, commissionnaire de la Garde côtière canadienne et à M. François Lapointe, député fédéral de la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup.

1: Rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. « PLEINS FEUX SUR LES PHARES GARDÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DE TERRE-NEUVE-E T - L A B R A D O R . » Décembre 2010, page : 4

La reclassification du phare du PILIER DE PIERRE

(Par : Johanne Grenier)

Le phare du Pilier de Pierre à Saint-Jean-Port-Joli a été désigné **édifice fédéral classé** du patrimoine canadien, en septembre 2013, à la suite d'une demande de reclassification que la Corporation des amis du Port-Joli adressait à Pêches et Océans Canada en mars 2010. Lors de sa première évaluation en 1988, le phare avait obtenu une désignation **d'édifice fédéral reconnu**.

La désignation d'un **édifice fédéral classé** est accordée aux meilleurs exemples du patrimoine bâti. Quand un édifice est évalué par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP), il fait l'objet d'un rapport de recherche qui en identifie les valeurs historiques, architecturales et environnementales, tout en le comparant aux édifices semblables à l'échelle nationale. À la lumière de ce rapport, le Comité des édifices fédéraux du patrimoine doit ensuite s'entendre quant à la valeur associée à chacun des dix critères d'évaluation. Pour être désigné « reconnu », un édifice doit

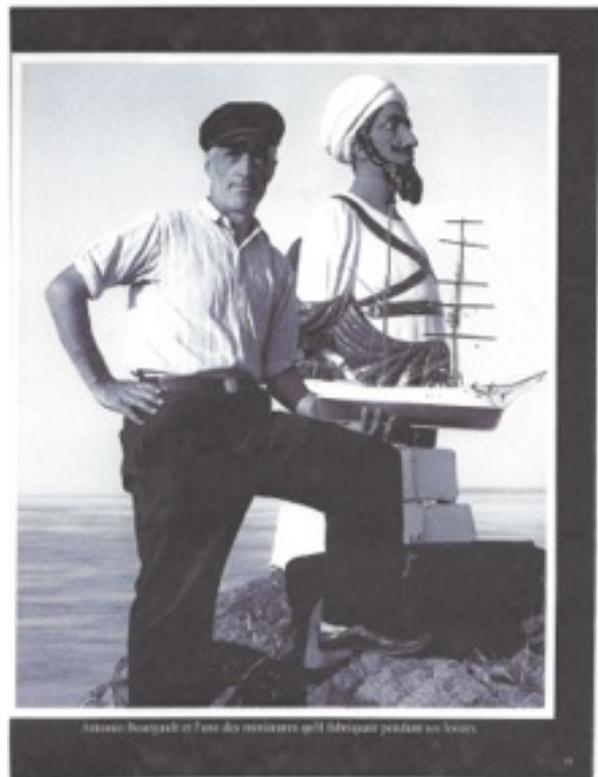
obtenir une note entre 50 et 74 points, tandis qu'un édifice « classé » doit se situer entre 75 et 100 points. ⁽¹⁾

Notre nouvelle désignation vient après plus de 3 ans d'efforts de notre corporation pour monter un dossier crédible auprès des ministères et organismes concernés. Il est plutôt rare qu'un édifice fasse l'objet d'une réévaluation par le BEÉFP. C'était donc un défi de taille qui a exigé beaucoup de recherche, de validation et de pourparlers entre le BEÉFP, ses experts, le ministère gardien, de même qu'avec notre corporation. Il nous fallait présenter de nouvelles informations qui n'avaient pas été prises en considération au moment de l'évaluation originale, et qui étaient suffisamment importantes pour pouvoir changer la catégorie de désignation de l'édifice.

Dans notre cas, nous avons justifié notre demande en raison des rénovations majeures qui ont été effectuées au cours des étés 2006, 2007 et 2008, sur la tour et au quai pour assurer la sécurité des visiteurs. Nous avons aussi fait valoir les actions déployées conjointement depuis plusieurs années par notre corporation, la municipalité, la communauté de Saint-Jean-Port-Joli, ainsi que par l'appui de notre député fédéral pour mettre en valeur ce patrimoine maritime. Ajoutez à toute cette recette, une dose importante de persévérance et de relance de notre dossier auprès des différentes instances, parfois même à la limite du harcèlement, oserais-je dire ! Il s'est écoulé un an et demi entre le rapport positif du BEÉFP et la signature du ministre, pour que nous puissions annoncer que le phare était finalement reclassifié.



Eugène Leclerc termine un voilier.
Photo : Canadian Pacific Rayway.



M.Eugène Leclerc et M. Bourgault avec leurs maquettes. (Collection : Amis du Port-Joli)

Où avons-nous gagné des points dans cette nouvelle évaluation par rapport à celle de 1988 ? Principalement, au niveau des critères historiques, et plus particulièrement au sujet des personnages directement associés au bâtiment ainsi qu'à l'histoire locale. À vrai dire, c'est avec des gardiens de phare (entre autres les Leclerc et les Bourgault) qu'est née la réputation de Saint-Jean-Port-Joli pour la sculpture sur bois et la reproduction de bateaux miniatures. En effet, les journées pouvaient être longues sur cet îlot rocheux, mais, dans leurs moments libres, ces hommes ont trouvé des occupations qui allaient rendre le village célèbre.

Nous avons aussi marqué des points au niveau des critères touchant l'environnement, lorsqu'on nous demandait dans quelle mesure le bâtiment était identifié à la collectivité. Ici, nous avons fait valoir la prédominance du phare dans le paysage alors que plusieurs organismes de Saint-Jean-Port-Joli l'ont pris comme symbole dans leurs logos, et que cette période de notre histoire locale reste encore bien présente dans la mémoire collective avec les descendants des gardiens de phare.

Maintenant, que nous a apporté au juste ce processus de reclassification dans le contexte où le gouvernement fédéral se départit de ses phares et que la cote du bâtiment peut nous paraître désormais sans importance ? Concrètement, à part des responsabilités accrues de notre part pour conserver les éléments caractéristiques de l'architecture du bâtiment, il nous faut bien admettre qu'il faudra toute une batterie d'arguments si nous voulons aller chercher des fonds au fédéral pour respecter leur Énoncé de valeur patrimoniale. Cependant, sur le plan symbolique, la reconnaissance d'une cote améliorée et d'un nouveau statut pour le phare du Pilier de Pierre sont des éléments significatifs aux yeux du conseil d'administration et des quelque 200 membres de notre corporation. En effet, nous croyons que la reclassification a permis de reconnaître tous les efforts de nos commanditaires et de nos bénévoles pour les travaux qui ont été effectués au cours des dernières années afin de restaurer ce phare et le mettre en valeur auprès de la population locale et de la clientèle touristique. La municipalité s'est d'ailleurs empressée à l'été 2014, d'adopter un règlement citant le phare comme bien patrimonial. Enfin, nous espérons que nos efforts seront récompensés sur le plan financier dans nos prochaines démarches auprès des programmes gouvernementaux au fédéral, pour souligner le 175^e anniversaire du phare en 2017, dans le cadre de l'inauguration du parc d'interprétation maritime. Ce parc aura pour fonction, entre autres, de servir de lien terrestre à l'interprétation du phare qui est situé au large et qui est, par conséquent, inaccessible pour plusieurs. Nous y reproduirons la coupole du phare et la dernière lanterne restaurée y sera exposée. Ainsi, malgré le fait qu'il soit difficile d'accès et isolé sur son îlot rocheux, le phare du Pilier de Pierre fera connaître son histoire à tous les visiteurs du parc.

(1) (Source : Nicolas Miquelon, conseiller des programmes, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine/BEÉFP, Parcs Canada)

L'année *Empress of Ireland* se termine en beauté

(Par : Annemarie Bourassa)

L'année 2014 a marqué de manière très positive la saison touristique du Site historique maritime de la Pointe-au-Père. C'est avec une augmentation de 18 %, dont 60 234 visiteurs au total, que s'est clôturée cette très belle année. De plus, 22 225 personnes ont visité le phare en 2014, comparativement à 17 864 l'année dernière !

Le centième anniversaire du naufrage de l'*Empress of Ireland*, dont les activités de commémoration ont beaucoup fait parler du site, ont certainement joué un rôle majeur dans ce bilan ! D'ailleurs, Tourisme-Rimouski et Tourisme Bas-St-Laurent ont fait le même constat, c'est-à-dire une augmentation du nombre de visiteurs dans la région, et ce, en raison du centenaire ! La couverture médiatique dont a bénéficié l'événement a certainement une importance dans ce succès! Mentionnons, entre autres, l'implication de Radio-Canada qui a fait en sorte que l'histoire du navire soit présente sur de nombreuses plates-formes tout au long de l'été. De nombreuses publications, comme celles de *Québec Science* ou de la revue des *Débrouillards* ont présenté des articles sur le navire.



Photo : La maquette du navire utilisée dans la pièce de théâtre des élèves de l'école Saint-Yves, de Rimouski-Est.

Toute cette effervescence a fait en sorte de raviver l'intérêt de la population pour cette tragique mais fascinante histoire. Les chiffres démontrent cet intérêt puisque l'augmentation de la clientèle s'est surtout fait sentir du côté de la billetterie du Musée

Empress of Ireland ! La semaine de commémoration, qui s'est déroulée autour de la date anniversaire du naufrage, a attiré des centaines de personnes d'aussi loin que l'Angleterre, la Colombie-Britannique et les États-Unis. Plusieurs de ces visiteurs étaient des descendants de personnes qui avaient navigué sur l'*Empress of Ireland* lors de son dernier voyage ou pendant les huit années qui l'ont précédé. Nous avons accueilli, pendant ces 5 jours, 2 524 personnes. Par la suite, l'ouverture du Hangar 14 avec l'exposition et les activités spéciales qui s'y sont tenues, ont fait en sorte que l'intérêt pour le centenaire et son histoire est resté présent dans la tête des visiteurs. Et ce n'est pas seulement le Site historique qui a souligné cet anniversaire ! Mentionnons, entre autres, les nombreuses écoles primaires qui se sont plongées dans cette histoire, des entreprises comme Le Château blanc qui a lancé un Hydromiel « cuvée Empress of Ireland », la micro-brasserie Le Naufrageur qui a brassé une « Empress of Ireland » et de nombreux autres ! Tout ça a fait en sorte que toute la région a bénéficié des retombées très positives de ce centenaire ! Merci à tous !



Photo : L'animateur Alexandre Clément, Alf Hestenes (petit-fils du capitaine du *Storstad* et Joe Saward (arrière-petit-fils du capitaine de l'*Empress of Ireland*) le 29 mai 2014.

La petite histoire d'une exposition sur les phares

(Par : Patrick Matte)

La photographie est une activité parfois sociale, mais souvent solitaire. On travaille notre art, on peaufine notre technique, on cherche un sujet qui nous donnera le goût de sortir de notre zone de confort et d'aller à la chasse. On photographie, on choisit, on retouche... on publie ! Sur Facebook, sur Flickr, en ligne quelque part.

Et il vient un temps où on se rend compte que notre sujet ne nous lâche pas. Qu'on l'aime d'amour, qu'on a hâte à la prochaine fois et qu'on en veut encore. C'est ce qui m'est arrivé avec les phares. Ces cylindres qui regardent la mer, ils sont mystérieux et grandioses à la fois. L'histoire leur sort par les pores. On y ressent la vie qui y fut jadis. Ils sont toujours dans des endroits qui respirent le grand air. Bien ancrés, jours après nuits, saisons après années. C'est la plus naturelle des constructions humaines. C'est un guide dans la nuit. C'est l'église des marins, la lumière au bout du néant. Tranquille, sans bruit, on imagine encore le gardien qui veille. Bref, je suis en amour avec les phares.



Patrick lors du montage de l'exposition.
(Photo Catherine Thérien)

Six ans à les photographier et je n'ai pas encore fini. Une chance que je me suis limité, pour l'instant, aux phares québécois. C'est grand le Québec! En plus, les phares ont cette mauvaise manie d'être sur un rocher inaccessible, dans un coin reculé du fleuve où les courants sont tout sauf favorables. Il faut de la patience mais je vais y arriver. Laissez-moi encore quelques années et je vais les avoir tous photographiés, tels des trophées de chasse sur pellicule. Pour l'instant, j'en ai 30. Et je les expose. Mon projet d'exposition est né en même temps que mon projet photo. Parce que faire de la photo sans partager, c'est triste. Les exposer, c'est la joie. J'ai eu la chance l'automne dernier d'assister à l'Assemblée annuelle de la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent grâce à mon ami Jean Cloutier, et j'ai pu rencontrer des passionnés qui donnent de leur temps pour sauvegarder notre héritage maritime.

L'idée d'exposer mes photos est tombée dans les oreilles d'un homme d'action, Jean Parent, président des Amis du Port-Joli, un organisme voué à la sauvegarde du phare du Pilier-de-Pierre. Sachant que ce serait à cet endroit qu'aurait lieu la prochaine assemblée générale et que la ville de Saint-Jean-Port-Joli accueille chaque année un

festival des chants de marins, il n'en fallait pas plus pour lancer l'idée d'organiser une exposition sur les phares du Québec au cours de l'été 2014.

L'exposition

Je vais être franc avec vous : quand on a discuté de ce projet, j'imaginai une petite exposition d'une douzaine de photos dans un restaurant du coin. C'est quand Jean Parent m'a parlé du Centre GO que j'ai compris l'ampleur du projet. Le Centre socioculturel Gérard-Ouellet, affectueusement (et officiellement) appelé le Centre GO possède une superbe salle d'exposition dans son grand foyer, le hall d'entrée du cinéma. Des artistes s'y succèdent à l'année, surtout dans le domaine de l'art contemporain. J'ai eu une montée d'humilité quand j'ai su que c'était à cet endroit que ça se passerait.

Nul besoin de vous dire que tout mon temps libre de l'été 2014 a été consacré à préparer l'exposition. Choix des photos, impression, découpage des passe-partout, encadrement, logistique, communications, préparation des cartons historiques, de l'affiche, d'une biographie, de la publicité, dans le but d'être prêt pour le mercredi 13 août, jour du vernissage. Au total, 57 photos, 53 encadrements. Une chance, j'ai eu de l'aide. Ça rapproche les familles : ma blonde et mes parents ont donné beaucoup de temps. Aussi, je pense à la gang qui est venue m'aider à installer tout ça le jour du vernissage. On a commencé à 9 h le matin et on n'a pas eu trop de 7 heures pour accrocher toutes les œuvres.



Exposition des photos de phares.
(Photo : P.Matte)

Le vernissage

Au vernissage, lors de mon allocution, j'ai lu ceci. Je vous le recopie ici parce que je crois sincèrement en chacun des mots que j'ai prononcés ce soir-là :

« Tout n'est pas parfait dans le merveilleux monde des phares : quelques phares sont dans un piteux état, faute d'argent ou d'intérêt. J'ai pu constater

qu'il n'est pas toujours possible de rentabiliser des projets touristiques malgré l'attrait qu'ont les phares sur la population. La saison touristique est courte. La main-d'œuvre est difficile à trouver. Malgré ces difficultés, j'ai rencontré des gens qui travaillent avec passion et acharnement pour sauvegarder notre patrimoine maritime. Ils maîtrisent autant l'administration que le marteau. Ils donnent des heures sans compter pour que les phares trouvent une vocation nouvelle et qu'ils continuent à exister demain. Je souhaite donc dédier cette exposition à tous ces gens. »

En plus des amis et de la famille, j'ai reçu quelques invités de marque, dont Mme Monique Miville-Deschênes, auteure-compositrice-interprète, M. Yves Massicotte, comédien, M. Jean-Pierre Dubé, maire de Saint-Jean-Port-Joli et M. François Lapointe, député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup. Ce qui est spécial quand on expose, c'est qu'après le vernissage, on laisse les photos voler de leurs propres ailes. C'est comme un enfant qui quitte la maison. Pendant deux mois, des gens sont venus voir les clichés, parfois à la suite d'un "road trip" planifié, parfois par hasard. Certains ont écrit un petit mot dans un livre que j'ai laissé près de l'entrée. Quand je l'ai lu récemment, après le démontage de l'exposition, ça m'a fait réellement chaud au cœur. Si jamais je souffre d'un épisode de *spleen*, je saurai que je peux lire quelques pages de ce livre pour me remonter le moral à coup sûr.



L'exposition au Centre socioculturel Gérard-Ouellet.
(Photo : P. Matte)

La suite

L'exposition au Centre GO est terminée, mais je souhaite que mes photos continuent à voyager. D'ailleurs, dès le printemps prochain, elles feront partie d'une exposition au Musée maritime du Québec à l'Islet-sur-Mer. Ensuite, qui sait? Pour ma part, je vais reprendre la route et la mer pour photographier de nouveaux phares. Côte-Nord, Anticosti et Îles-de-la-Madeleine sont parmi mes prochaines destinations. J'ai bien hâte !

À propos

Patrick Matte s'intéresse à la photographie depuis 2003. Issu du domaine de la création multimédia, il comprend l'importance et la force de l'image. En 2006, il obtient la certification de photographe du New York Institute of Photography. Par la suite, il continue à peaufiner son art et sa technique de façon autodidacte. Depuis, son travail a été publié dans 11 pays et distribué à travers le monde par l'agence Getty Images. Patrick habite à Québec en compagnie de sa copine et de ses deux chats.

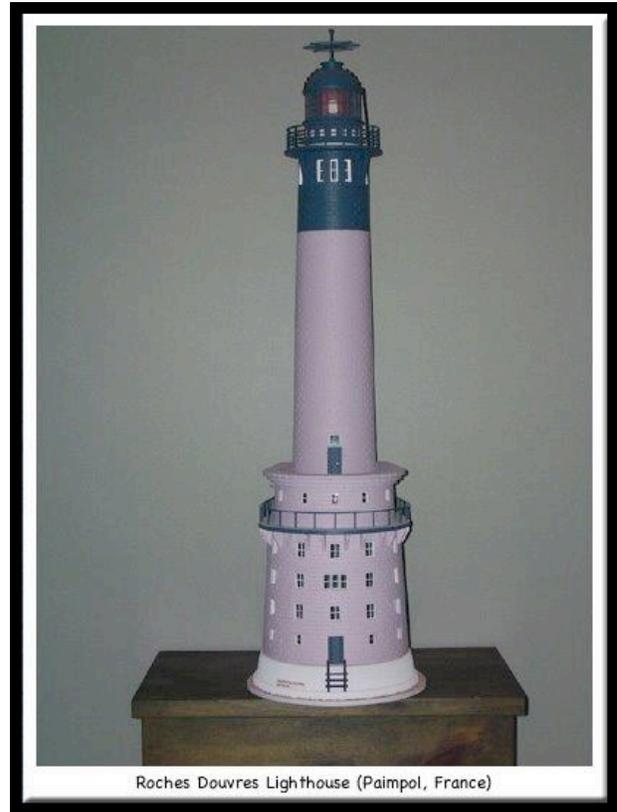
www.chasseurdephares.com

Bob Light : Maquettiste de phares

(Par : Jean Cloutier)

De son vrai nom Bob Saulnier, ce Lavallois a aujourd'hui 84 ans. Après une belle carrière comme machiniste dans le domaine de l'aviation, il a pris sa retraite en 1990, alors âgé de 60 ans. À ce moment, il n'avait pas encore fait une seule maquette et se trouvait assez loin de la mer pour développer cet intérêt pour les phares.

Pour bien profiter de sa nouvelle situation, avec son épouse, ils ont acheté une propriété en Floride. Lors du trajet en auto vers ses nouveaux quartiers d'hiver, il était impossible pour lui d'ignorer les grandes tours blanches lumineuses qui parsemaient son parcours tout le long de la côte Est américaine. Incapable de rester à ne rien faire, un jour alors qu'il avait la tête dans un autre petit projet de construction pour occuper ses temps libres, son épouse aperçoit une photo d'un petit phare tout blanc en lisant le journal local. Elle dit à Bob : « Regarde Bob, tu serais capable de faire ça ! » Le défi était alors lancé et ce fut le début d'une longue production de maquettes de phares. Ironiquement, sa première construction fut précisément ce petit phare de la photo qui s'avérait ne pas être un phare officiel, mais une reproduction à Disneyland. Par la suite il fit une maquette du phare de Ponce Inlet à Daytona Beach. Pas entièrement satisfait, il entreprit la construction d'un troisième phare, puis d'un quatrième, d'un cinquième et ainsi de suite...



Deux des nombreuses maquettes construites par Bob :
Cap Hattaras, USA et Roche Douvres, France. (Photos, Coll. BobLight)

La technique était simple, Bob allait visiter les phares de la Floride, il prenait des photos, jasait avec les gens qui étaient en charge du phare en question, lisait les panneaux d'interprétation et récoltait les informations pertinentes et plus particulièrement les dimensions de l'ouvrage. Plusieurs de ses répliques de phares ont été faites de cette façon, sans même posséder les plans de la structure. Il dessinait ses propres plans et ajoutait les mesures à l'échelle et à partir de ses photos, pouvait compléter le plan en y ajoutant les fenêtres, la porte, la lanterne et tous les autres éléments. Bob a quand même bénéficié de quelques plans qu'il s'est procurés en écrivant aux autorités en question. Sa collection recèle des structures des quatre coins du monde, 23 pays différents y sont représentés : la Russie, la Belgique, la France, la Pologne, l'Australie, Cuba, le Sri Lanka, la Suède, etc. Chacune des maquettes pouvait nécessiter plus d'une centaine d'heures d'ouvrage, entre un et deux mois et demie à construire selon la complexité et les dimensions. Son incroyable production n'a d'égale que la qualité de la finition et le souci du détail de chacune des parties distinctives de chaque phare.

En 2005, Annemarie Bourassa et Serge Guay, alors à la direction de la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du Saint-Laurent ont eu la clairvoyance de commander à Bob, la construction de quelques phares du Québec. Nous avons les plans de certains phares qui ont été transmis au maquettiste pour l'aider à réaliser ce contrat. Ceci a permis d'ajouter une section canadienne à la collection de phares internationaux que Bob avait produits. Les phares de Cap-des-Rosiers, Pointe-à-la-

Renommée, Cap Madeleine, La Martre, Pointe-au-Père, l'Île Verte et le Pot à l'Eau-de-Vie ont été faits et par la suite, le phare de Pointe-des-Monts et le pilier du Haut-Fond Prince.



Bob et la lanterne avec les maquettes des phares du Saint-Laurent.
(Photo : Jean Cloutier)

Il y a quatre ans, Bob Light a accroché son tablier de menuisier et a rangé ses outils. Pendant les vingt années durant lesquelles il s'est adonné à ce hobby, il a construit 62 phares qui sont aujourd'hui éparpillés un peu partout en Amérique. Il n'y en aura pas d'autres, mais quelques-uns sont encore disponibles pour les acheteurs sérieux. (*)

La Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent est fière de posséder des maquettes signées Bob Light, et remercie M. Bob Saulnier de s'être déplacé lors du vernissage de l'exposition de photos et maquettes le 13 août dernier à St-jean-port-Joli. Pour les malchanceux, qui n'ont pas eu la chance de visiter cette exposition, une version revue et améliorée sera présentée au Musée maritime du Québec à partir du printemps.

(*) Vous pouvez communiquer avec la Corporation des gestionnaires de phares pour avoir les Coordonnées de Bob Light.

Le phare de Pointe-à-la-Renommée

(Par : Léonie Denis)

Il me fait plaisir de vous suggérer un endroit magnifique à visiter lors de vos prochaines vacances, il s'agit du site historique de Pointe-à-La-Renommée en Gaspésie.



Le site du phare de Pointe-à-la-renommée. (Coll: Comité Local de développement de L'Anse-à-Valleau)

En arrivant sur les lieux, vous serez captivés par la vue imprenable de la mer et la forêt qui donne lieu de penser à un abri. Pour les amateurs de la nature, vous serez charmés par les sentiers pédestres, les aires de repos et surtout le phare qui domine le fleuve St-Laurent. Sur ce site, on peut visiter le phare, la maison du phare et le bâtiment reconstitué abritant la station de télégraphie maritime. De plus, c'est à cet endroit que fut implantée la première station radio maritime en Amérique du Nord par Monsieur Guglielmo Marconi en 1904.

En juillet 2011, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada désigna la station Marconi de par sa Création du service canadien de radiotélégraphie maritime au Canada à titre d'Événement historique national. Une plaque commémorative y fut inaugurée en septembre 2012.

Afin de redorer notre site et inciter les voyageurs à s'arrêter pour admirer le phare, la mer et l'ensemble des infrastructures, des travaux majeurs furent réalisés.

La sauvegarde du patrimoine nous tient à coeur.

Notre Bulletin voyage !

(Par : Jean Cloutier)

En février dernier, j'ai reçu une enveloppe contenant deux cartes postales provenant de Peníscola, en valencien, ou Peñíscola, en castillan, en Espagne. À l'endos de ces cartes, je pouvais lire :

« Bonjour cher monsieur,

Excusez-nous de prendre la liberté de vous écrire sans vous connaître personnellement. Nous sommes de ce village que vous pouvez apprécier sur la photo, près de la Méditerranée, à l'est de l'Espagne. Cela veut dire que nous avons toujours grandi sous la lumière de ce phare. Il date de la fin du XIX^e siècle et il est un des rares phares dans un village qui continue à fonctionner aujourd'hui.

Nous sommes de grands amateurs de phares depuis longtemps et nous avons fait quelques voyages « de phare en phare » sur les côtes espagnoles, françaises, marocaines, estoniennes, etc. En 2006 et 2009, nous avons eu aussi la chance de visiter le Québec. Et on peut dire que nous avons bien joi de la visite à quelques phares et aux alentours. Depuis les deux mois passés au Québec, nous recevons toujours le Bulletin des Amis des phares par courriel, ce qui nous fait très plaisir. En Espagne le patrimoine des phares n'est pas toujours apprécié. L'objectif de cette lettre n'est autre que vous remercier de votre travail et vous encourager dans votre tâche.

Sincères salutations. »



(Carte postale du phare du Cap Spartel, Tanger au Maroc)

Comme de raison, j'ai répondu à mes gentils supporteurs d'outre-mer et j'ai eu le plaisir de recevoir dernièrement d'autres nouvelles, mais cette fois-ci la carte postale arrivait du Maroc. Mes amis voyageurs habitent au nord du Maroc, près de Tanger et semblent avoir une résidence secondaire en Espagne. Deux pays magnifiques possédant de superbes phares qui n'ont pas la malchance de subir les rigueurs des hivers québécois. Un grand merci pour vos encouragements et j'en profite pour saluer tous nos amis des phares se trouvant hors Québec ! Ironiquement, le phare sur la dernière carte postal, celui de Cap Spartel au Maroc fête ses 150 ans cette année ! Situé à l'entrée sud du détroit de Gibraltar, à 15 kilomètres de la ville de Tanger, il est le premier phare du réseau d'établissements de signalisation maritime du royaume. Vieux d'un siècle et demi, il fut construit sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abderrahmane en vue de guider les navires à bon port et d'éviter les accidents, à l'époque très fréquents, au large de la côte. La construction de cet édifice dont la lumière porte à 30 milles marins (55,6 km), a débuté en 1860 et il a été mis en service le 15 octobre 1864.

Un timbré des phares !

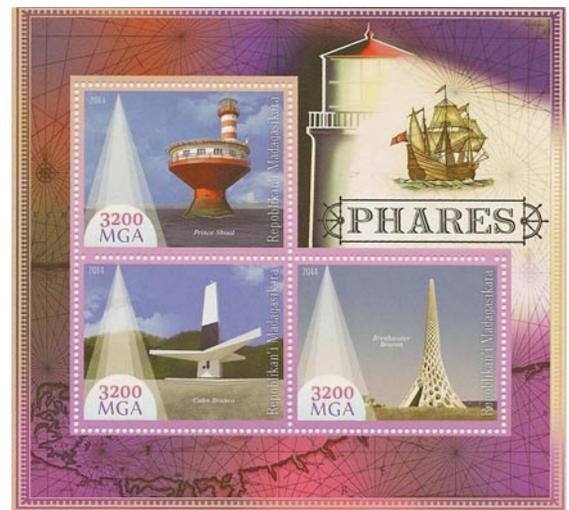
(Par : Jean Cloutier)

Je ne suis pas cartophile (collectionneur de cartes postales) ou philatéliste (collectionneur de timbres), mais je collectionne et ramasse beaucoup de choses ayant rapport aux phares. Pas de danger, ce n'est pas une maladie contagieuse, mais...

Heureusement pour mes économies, il n'y a pas tant de timbres arborant nos phares canadiens. Les plus connus sont certainement ceux composant la série de quatre timbres de 1985 dédiée aux piliers-phares dont un des timbres présente le pilier du Haut-Fond Prince. L'autre série de quatre timbres a été imprimée en 1984 et arbore les plus vieux phares du pays selon les régions. Le phare de Sambro en Nouvelle-Écosse est le plus vieux phare en Amérique du Nord. Le phare de Gibraltar Pointe est le premier phare de l'Ontario et aujourd'hui, le deuxième plus vieux phare au Canada. Le phare de Fisgard est, quant à lui, le premier phare de la côte Ouest canadienne et finalement le phare de l'Île Verte, premier phare du Saint-Laurent.

Dernièrement, lors d'une petite séance de magasinage par Internet, j'ai découvert une très belle série de trois timbres qui arboraient des phares très différents de l'image traditionnelle que nous nous faisons de ces structures lumineuses. Parmi ceux-ci... Oh ! surprise : le phare du Haut-Fond Prince ! La surprise est d'autant plus grande que ces timbres viennent de Madagascar ! Je me suis donc retrouvé dans l'obligation de me procurer ces timbres... Avais-je le choix ?

(Photo : Timbres de Madagascar incluant le pilier du Haut-Fond Prince)



Un premier prix pour la Corporation de l'Île aux Perroquets

(par : Audrey Beauchemin)

Un premier prix pour la Corporation de l'Île aux Perroquets au Concours québécois en entrepreneuriat !



Sur la photo : Carole Verreault, directrice du centre de service de Québec, Caisse d'économie solidaire Desjardins, Audrey Beauchemin et Candace Ramcharan pour la Corporation de l'Île aux Perroquets.

Le 18 juin dernier, la Corporation de l'Île aux Perroquets (CÎP) s'est vu remporter le 1^{er} prix catégorie création d'entreprise / Économie sociale lors du 16^e gala du Concours québécois en entrepreneuriat (CQE) qui s'est déroulé au Centre des congrès de Québec.

La mission de ce concours : « inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère ».

Ce prix intervient à l'étape clé du démarrage pour la Corporation puisque le CQE détient une notoriété importante auprès des acteurs qui interviennent dans le rouage du développement socio économique du Québec. Ce concours, est un facilitateur pour l'éclosion d'entreprises en démarrage qui ont une démarche innovante.

« Mais le Concours est bien davantage qu'un "concours" : c'est un organisme qui œuvre à faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs québécois. Au fil des ans, il s'est positionné comme un instrument de développement économique de premier plan, dans les régions ressources comme dans les grands centres. Il a contribué à la poussée de jeunes entreprises qui ont bénéficié du soutien, de la visibilité et de la crédibilité qui viennent avec les prix pour s'implanter durablement, fortifier leurs assises et créer des emplois. »¹

Cette édition, à laquelle près de 57 000 personnes ont participé, a analysé plus de 4 000 projets, et ce, dans toutes les régions du Québec. Veuillez noter que 33 prix ont été remis lors de cette soirée, mais qu'un seul a été décerné dans la région de la Côte-Nord.

Pour en arriver là, la CÎP a dû déposer sa candidature auprès du CQE par l'entremise du CLD Minganie. Après avoir remporté la palme au niveau local, puis régional (gala du 27 avril à Sept-Îles), la Corporation de l'île aux Perroquets est passée sous la loupe d'un jury d'experts lors d'une entrevue. Les questions s'orientaient davantage sur l'analyse de marché, la rentabilité et le développement général de l'entreprise. Ce n'est qu'au gala national que les gagnants ont été dévoilés et que la CÎP s'est vu mériter l'honneur ultime dans sa catégorie accompagné d'une bourse de 10 000 \$. Ce prix arrive à point nommé puisque l'entreprise travaille actuellement à compléter le financement nécessaire aux opérations qui débiteront à l'été 2015.

Ce grand honneur, la Corporation le partage avec tous les artisans qui rendent possible l'aboutissement de sa mission, c'est-à-dire la sauvegarde, la mise en valeur et la revitalisation de la station de phare de l'Île aux Perroquets. Rappelons les objectifs entourant ce projet : la diversification de l'offre entourant le produit d'appel touristique qu'est l'Archipel de Mingan, l'augmentation de l'offre pour la clientèle des croisières internationales accostant au port d'Havre-Saint-Pierre, l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique, le développement de nouvelles clientèles de niche, l'aide à l'émergence d'un tourisme écoresponsable, l'élaboration du produit touristique associé au fleuve, le renforcement de la route des phares, la sauvegarde du patrimoine maritime, la mise en valeur de la culture nord-côtière, la création d'emplois durables, l'amélioration de l'attractivité de la région en général, etc.

^{Mark} Site officiel du concours : www.concours-entrepreneur.org

Allez cliquer pour la Corporation de l'île aux Perroquets!

(Par : Audrey Beauchemin)



Vue du phare. (Photo, A. Beauchemin)

La Corporation de l'Île aux Perroquets invite la population à contribuer au projet de revitalisation de la station de phare en allant voter, tous les jours, sur le lien ci-dessous sur le site du concours Aviva :

<https://www.fondscommunautaireaviva.org/ideas/acf19470>

La troisième ronde se déroulera du 10 au 24 novembre. Ce sera la dernière chance de se classer parmi les 40 idées ayant reçu le plus de votes par les internautes.

L'entreprise Aviva s'est donné le mandat d'attribuer un million de dollars pour financer des initiatives qui ont des impacts positifs sur les collectivités. Quatre catégories et des bourses variant entre 1 000 \$ et 100 000 \$ s'offrent aux idées qui recevront le plus de votes. La catégorie convoitée par la Corporation de l'Île aux Perroquets est l'environnement puisque l'ensemble des interventions se feront dans une optique de développement durable et de maintien de l'intégrité écologique. L'aventure de la réhabilitation de la station de phare de l'Île aux Perroquets ne date pas d'hier. Il y a 30 ans, nous parlions déjà d'hébergement au cœur de la station de phare. En 2005, la

Minganie en a fait une de ses priorités. En 2010, lorsque la Corporation a été créée, les bâtiments étaient dans un état critique de conservation. Octobre 2013 marquait la fin des travaux d'infrastructures et la sauvegarde de ce patrimoine maritime local.

Plusieurs partenaires appuient la Corporation depuis sa fondation. Voici les principaux : Développement économique Canada, Parcs Canada, Tourisme Québec, Emploi-Québec, la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, la MRC de Minganie, la CRÉ Côte-Nord, le CLD de Minganie, Rio Tinto et Desjardins Mingan-Anticosti.

Les résultats sont convaincants en regard des efforts concertés : travaux majeurs d'infrastructures permettant la sauvegarde des bâtiments composant la station de phare, implantation de systèmes autonomes d'approvisionnement en eau potable et en énergie, création, production et installation d'une exposition permanente au sein du criard à brume, aménagement d'un circuit d'interprétation extérieur et d'aires de repos; puis, en partenariat avec la Municipalité et le Comité culturel de Longue-Pointe-de-Mingan : agrandissement et amélioration du Carrefour mer et culture.

Malgré toutes ces belles réussites et malgré tous les efforts, la passion et la persévérance, l'objectif ultime de revitalisation par un service d'hébergement n'est pas encore atteint. Pour rendre possible la sauvegarde à long terme de ce patrimoine commun, un organisme comme la Corporation doit s'en occuper. C'est principalement par un service d'hébergement que la CÎP générera ses revenus. Les différentes analyses démontrent le potentiel de l'aventure. Toutefois, un bon nombre d'éléments et d'étapes restent à concrétiser afin de permettre le démarrage des activités commerciales de la CÎP.

Les statistiques de fréquentation fournies par Parcs Canada, fier partenaire de l'aventure, démontrent une augmentation de 19 % de l'achalandage sur l'Île aux Perroquets pour les visites journalières si on compare 2014 et 2013. L'archipel dans son ensemble compte quant à lui une augmentation globale de 6 % comparativement au déclin général de 7 % de 2010 à 2013. Ces données démontrent l'impact réel de nos efforts. Afin d'augmenter les retombées locales et régionales, la Corporation doit démarrer ses activités commerciales. Pour rendre possible cette grande aventure, la CÎP a besoin de toute l'aide possible. Tous les fonds recueillis seront utilisés afin de permettre la revitalisation de l'ancienne station de phare et de faire de vous des gardien(ne)s de phare et d'oiseaux.

Rappelons que le 18 octobre 2013 mettait un terme aux travaux majeurs de restauration des bâtiments composant la station de phare de l'Île aux Perroquets. Après plus de 40 ans de quasi-abandon, ce joyau a enfin la chance de reprendre vie.

Merci d'aller voter chaque jour !

Phare de l'île Bicquette

(Par : Jean Cloutier)

Ce n'est pas sans raison que l'île Bicquette abrite aujourd'hui un phare. Dans les années 1840, la rivière Hudson et la construction du canal Champlain et du canal Érié rendaient le port de New York plus intéressant que le port de Montréal pour desservir les régions en amont. C'est aussi en 1840 qu'a lieu l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada. Le gouvernement du nouveau Canada-Uni avait tout intérêt à réduire le nombre de naufrages à l'intérieur de ses eaux s'il voulait continuer à opposer une compétition commerciale efficace au canal Érié. La Maison de la Trinité de Québec a donc construit trois phares pendant cette période, soit : le phare du Pilier de Pierre en 1843, le phare de l'île Bicquette en 1844 et le phare de l'île Rouge en 1848.

Ces trois phares côtiers sont l'œuvre de l'architecte Joseph Archer et de l'ingénieur Charles Alerton. C'est du côté nord-ouest de l'île Bicquette, se trouvant elle aussi au Nord d'une plus grande île appelée l'île du Bic, que l'ouvrage s'est effectué. Les pierres nécessaires à l'érection de ces trois tours ont été bien taillées, préparées et ajustées comme des jeux de blocs pour pouvoir être remontées sans encombre sur les sites choisis. C'est de l'Écosse, au nord de l'Angleterre que proviennent ces pierres qui ont été chargées à bord des navires comme lesté pour faire le voyage jusqu'à la colonie. La tour circulaire en pierre grise (*limestone*) de l'île Bicquette est assise sur une base de vingt-deux pieds (6,7 m) de diamètre pour s'élever à une hauteur de soixante-cinq pieds (19,8 m). Avec la lanterne rouge équipée du système lumineux, le phare a 74 pieds (22,5 m) de haut pour une hauteur focale au-dessus du niveau de la mer de 112 pieds (34 m).



Gravure phare île Bicquette début 1900

Le premier système lumineux dont ce phare fut pourvu était un appareil catoptrique de premier ordre, muni de 21 réflecteurs et d'autant de lampes à huile. Il fut allumé pour la première fois le 9 août 1844. Son feu tournant le distinguant du feu fixe du phare de l'île Verte, qui faisait une révolution complète toutes les deux minutes et était visible à une distance de 17 miles nautiques (31,5 km). En 1907, le système catoptrique a été

remplacé par un système dioptrique de troisième ordre, une lentille française de la firme Barbier, Bénard & Turenne. Afin d'accomplir cette modification majeure, la lanterne a été complètement enlevée et remplacée pour une lanterne appropriée en dimensions pour accueillir ce nouveau système lumineux.

En 1866, l'extérieur de cette structure fut recouvert de planches de bois à la verticale pour protéger la maçonnerie des intempéries. Cet ajout a fait croire à plusieurs que la construction de ce phare avait été très influencée par l'architecture du phare de l'île Verte à laquelle il ressemble. Erreur ! À l'époque de cette modification, le phare de l'île Verte avait également un revêtement de protection en bois, toutefois celui-ci était à l'horizontale et lui donnait quinze côtés de 4 pieds (1,2 m). Le revêtement de planches à la verticale du phare de l'île Verte a été élevé au début des années 1900. Sans son revêtement de bois, le phare de l'île Bicquette ressemblerait plus à celui de l'île Rouge, son petit frère de quatre ans plus jeune. Tout comme ce dernier, il possède des anneaux de pierre à plusieurs niveaux et c'est pourquoi le revêtement extérieur a une épaisseur équivalant à l'épaisseur du mur de pierre et que la porte d'entrée et les fenêtres sont tellement en retrait. Un soufflage de bois a été construit autour de la structure de façon à incorporer les anneaux de pierre sous le revêtement de bois.

Nous pouvons remarquer l'épaisseur du mur intérieur et aussi de la partie extérieur. (Photo: J. Cloutier)



Le phare de l'île Bicquette fut automatisé en 1987 et le dernier gardien, M. Maurice Thibault, quitta son poste le 15 septembre de cette même année. Pendant les 143 ans de gardiennage avant l'automatisation, plusieurs gardiens de phare se sont succédé sur ce rocher pour entretenir cette précieuse lumière, le phare et les différents bâtiments de cette station. Il est important de mentionner la famille Thibault dont différents membres y ont travaillé pendant plus de 75 ans. C'est aussi à cette même famille que l'on attribue le mérite d'avoir reconstitué dans l'île une colonie de sauvagines menacée de disparition.

Est-ce que ce phare historique se retrouvera parmi les phares que la fameuse Loi S-215 sauvera ? J'en doute un peu et il est difficile d'être optimiste à ce sujet. Plusieurs raisons rendent très difficile l'exploitation touristique de ce phare. Aujourd'hui, l'île Bicquette

abrite la plus importante colonie d'eiders à duvet de l'estuaire du Saint-Laurent et fait partie de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire. Donc, le phare historique a la malchance de se situer sur une île appartenant au Service Canadien de la Faune (SCF), qui est une agence gouvernementale fédérale administrée par le ministère de l'Environnement. Au Québec, on compte 36 aires protégées incluant 28 refuges d'oiseaux migrateurs et 8 réserves nationales de faune (RNF). L'île Bicquette, avec une dizaine d'îles rocheuses et forestières réparties entre Kamouraska et Rimouski, fait partie de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire, qui a été instaurée en 1986. Le but premier des RNF est la protection et la conservation des espèces sauvages et de leur habitat. Ainsi, Environnement Canada a le pouvoir d'interdire toute activité dans une RNF qui pourrait nuire à la conservation des espèces sauvages. En conséquence, la plupart d'entre elles ne sont pas accessibles au public et toute activité y est interdite. Un phare patrimonial au milieu d'une île qui est le paradis des eiders à duvet, ne fait pas partie de leur liste d'espèce en voie d'extinction qu'il faut protéger !



Patrick Matte et Marc Lapointe au retour de notre visite au phare de l'île Bicquette. (photo : J. Cloutier)

Pour aller y faire une journée de photos en juillet dernier avec notre photographe Patrick Matte, nous avons dû faire une demande officielle. Cette demande nous permettait d'avoir un permis dont la validité n'était que d'une journée, indépendamment des conditions météorologiques favorables ou non. J'ai donc reçu par la poste ledit permis que nous devons avoir en notre possession lors de notre visite. Cette permission était conditionnelle au fait d'être accompagné par M. Marc Lapointe de la Société protectrice des Eiders de l'Estuaire Inc.

De plus, c'est à partir de la marina du Bic que nous quittons la terre ferme pour se rendre à l'île Bicquette. Cette marina est à l'intérieur du parc national du Bic qui est sous l'autorité de la Société des établissements de plein air du Québec, (SEPAQ). Le 17 octobre 1984, le Parc de conservation du Bic fut créé pour protéger la flore et la faune de cette région. Il pourrait alors être difficile d'y exploiter un transport commercial dans un secteur protégé sous la loi des parcs nationaux. Mais le problème le plus évident de cette petite marina est qu'elle devient complètement à sec à la marée basse. Ce phénomène naturel complique les allées et venues qui doivent être coordonnées au rythme des marées. Impossible d'avoir un horaire fixe pour les départs et les arrivées des touristes potentiels. Pour compléter le portrait peu encourageant, le trajet de 12 km dans un Zodiac ne s'avère pas toujours facile et à la portée de tous. L'état des vagues peut assez rapidement changer de mer calme à mer démontée rendant l'accès ou la sortie de l'île assez laborieux. Envisager une activité touristique sur cette île, tel un Gîte, impliquerait l'ajout d'installations coûteuses pour assurer la sécurité et le confort de la clientèle : débarcadère, sentiers, eau potable, deuxième bateau, transport de nourriture, des touristes, de l'équipement, des vidanges, etc. L'installation de panneaux solaires ou d'une éolienne pour fournir l'électricité et les installations de réservoirs septiques serait aussi requise, sans oublier les salaires des employés nécessaires pour toutes les opérations. Des investissements qu'il serait impossible de rentabiliser avec seulement deux mois et demi d'activités. La Loi S-215 stipule que les activités qui sont envisagées sur les stations de phares, doivent en premier lieu rendre le site accessible au public, mais aussi générer des revenus qui vont permettre de faire l'entretien de la tour lumineuse historique ! À la fin d'une saison à l'île Bicquette, resterait-il vraiment des revenus pour le phare?

Patrick et moi désirons remercier M. Marc Lapointe pour cette journée superbe à l'île Bicquette.

NOUS SOMMES MAINTENANT SUR :

facebook

Depuis 2005, la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent produit deux fois par année le « Bulletin des Amis des Phares ». Nos débuts ont été modestes avec un document papier de quatre pages expédié par la poste à nos quelques membres et supporteurs. Étant conscients de l'importance de partager l'information au sujet de l'état de nos phares et de nos interventions pour les sauver, les restaurer et les rendre accessible au public, nous avons décidé d'expédier notre Bulletin par Internet à tous ceux qui le désiraient et leurs amis. Dernièrement, nous avons franchi une autre étape dans le domaine des communications avec nos chers amis des phares en créant notre page FACEBOOK officielle !



<https://www.facebook.com/routedesphares>



Nous vous invitons donc à venir « AIMER » notre page et ainsi avoir le plaisir d'être informés à propos de vos phares du Saint-Laurent et plus encore !

Nous sommes légèrement en avance, mais au nom de tous les Gestionnaires de phares du Saint-Laurent, je désire vous souhaiter de Joyeuses Fêtes !



Pilier phare de Prairie à l'île aux Coudres (photo : J. Cloutier)

Si vous avez des commentaires, suggestions, témoignages, corrections, ajouts, textes ou photos qui sont appropriés pour la prochaine parution, vous pouvez me les transmettre à :

Jean Cloutier

corporation@routedesphares.qc.ca



**Corporation des gestionnaires
de phares de l'estuaire
et du golfe Saint-Laurent**

Révision linguistique :

Marie-Christine Payette



LES TRADUCTIONS DE MARIE
SERVICES LINGUISTIQUES